



**Direction générale du territoire
et du logement**
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
www.vd.ch/dgtl

Recommandé
Municipalité
de la Commune de Valeyres-sous-Rances
Rue du Village 3
1358 Valeyres-sous-Rances

Personne de contact : Loukas Andriotis
T 021 338 48 97
E loukas.andriotis@vd.ch
N/réf. 185786 – LAS/mrn

Lausanne, le 28 mai 2026

Commune de Valeyres-sous-Rances
Plan d'affectation communal
Constatation de l'entrée en vigueur partielle

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

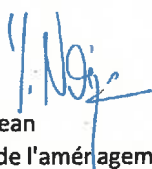
Par suite de l'approbation du Département des finances, du territoire et du sport (DFTS) le 22 octobre 2025 et de la décision de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du 23 avril 2026 portant sur la levée de l'effet suspensif, nous constatons que l'objet cité en titre est partiellement entré en vigueur à la date de l'arrêt précité, à l'exception des parcelles n^{os} 2, 52, 69, 117, 248 et 511.

Une version numérique du plan d'affectation communal partiellement entré en vigueur vous est adressée par courriel parallèlement à la présente.

Quant aux exemplaires originaux signés par la Cheffe de Département, nous vous les retournerons à l'issue de la procédure judiciaire.

Nous vous conseillons d'afficher au pilier public de votre commune cette constatation d'entrée en vigueur partielle afin que tous vos concitoyens en soient informés. Par ailleurs, nous vous informons que nous publions cette constatation d'entrée en vigueur dans la prochaine édition de la Feuille des avis officiels.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.


Yves Noirjean
directeur de l'aménagement


Loukas Andriotis
urbaniste

Annexe
ment:

Copies

Cour de droit administratif et public, route du Signal 8, 1014 Lausanne – AC.2025.0350 (FK/ael)
Préfecture du Jura-Nord vaudois, à Yverdon-les-Bains
Voyer de la Région Nord
DGMR
DGTL / resp digitalisation Cendo n° 185786

